

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 317

présenté par

Mme Krimi, M. Bouyx, Mme Louis, Mme Valérie Petit, M. Claireaux, Mme Charrière et
Mme Provendier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Il est institué une journée nationale de sensibilisation aux stéréotypes de genre dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle le 7 mars.

Le déroulement de cette journée pour les élèves de l'enseignement primaire et secondaire est fixé par décret.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Chaque année à Nice ce sont près de 3000 élèves âgés entre 13 et 16 ans qui sont sensibilisés aux enjeux de la mixité des métiers en période d'orientation scolaire. Il s'agit du « Boy's Day-Girls'Day ». Cette journée à vocation à faire découvrir aux filles et aux garçons des métiers traditionnellement genrés dont ils ou elles sont trop souvent exclus. Le Boys'Day-Girls'Day s'inscrit dans le cadre d'un travail pédagogique autour de l'orientation scolaire. Il permet de dépasser les stéréotypes liés aux métiers, d'élargir les perspectives professionnelles des jeunes et de découvrir des métiers sur site. Créé en 1993 aux États Unis, le « Boys'Day-Girls'Day » s'est étendu dans d'autres pays d'Europe, tel quel l'Allemagne et la Belgique, dans lesquelles ce dispositif est généralisé à l'ensemble du territoire nationale, en s'adressant aux élèves du premier et second degrés. Cet amendement vise à créer un jour national de sensibilisation aux stéréotypes de genre dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle. Un Boys'Day-Girls'Day à la Française, étendu aux classes du primaire et du secondaire dans toute la France, dans le but de préparer les mineur.e.s à s'ouvrir à d'autres horizons professionnels plus « atypiques », afin de faire changer les mentalités.